



Spécial NAO



Syndicat CFTC - Tisséo



24/02/2013

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2013 :

Cahier revendicatif CFTC, déposé à la DG le 24 février 2013.

- ◆ **1 %** Au premier janvier 2013, valeur du point 9,1419 €.
- ◆ Porté à **2%** au premier Mai 2013, valeur du point, 9,2324 €.
- ◆ Avec clause de rattrapage à niveau au premier novembre 2013 en cas de dérapage de l'inflation.
- ◆ Prime vacances portée au coefficient 230.
- ◆ Doublement des primes dimanche et jours fériés
- ◆ Doublement de la prime Samedi
- Création CFTC en 2003.
- ◆ Doublement de la participation mutuelle pour les épouses (12€) et par enfant (6 €).
- ◆ Augmentation du ticket restaurant, qui permettra au personnel d'avoir des repas de meilleure qualité, dans les cantines, avec prise en charge 60% par la Direction.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS :

En regardant les moyennes générales des TM affichées salle des conducteurs, à la demande de la CFTC, Vous, vous apercevrez, que la productivité imposée par la DG est au maximum, presque toutes les moyennes dépassent les 6h59 de

Depuis des décennies, les conducteurs n'ont jamais eu d'aussi mauvaises conditions de travail Entre la productivité qui est au maximum, les coups de ciseau sur les temps parcours.

La CFTC demande à la Direction de revoir l'ensemble des TM, dans l'attente la DG doit compenser cette productivité maxi par :

- ◆ **d'avantage de repos pour les conducteurs**, mis à leur disposition en heures libres.
- ◆ **Création d'une prime** d'indices et de transfert de temps des TM semaine vers les samedis et dimanches.
- ◆ **Revoir les DRC** qui n'ont pas évolué depuis 2006, avec 10 points supplémentaires, et resserrement des passage entre les coef.

LES RECLASSÉS SANS NOUVEAU MÉTIER DANS LA MISÈRE A TISSÉO:

Tous les reclassés qui n'ont eu aucune proposition de nouveau métier et qui ne rentrent pas dans les accords de reclassement de 1970 et 1973 perçoivent une misère (**1200 € net/mois**) comme salaire, au coefficient 170+10, nous demandons à la DG de leur donner le même DRC que les titulaires qui occupent le même poste, **à travail égal salaire égal**. Nous alertons tous les syndicats de Tisséo afin que ce problème soit résolu dans les plus brefs délais.

Site CFTC TISSÉO, à votre disposition
<http://cftctisseo.org/>
 Déjà 131 000 visiteurs



SYNDICAT CFTC TISSÉO

166, Route de St Simon 31081 Toulouse Cedex 1
Tél : 05-62-11-29-87 Site : <http://cftctisseo.org/>

Objet : Cahier revendicatif CFTC
Nos ref : J.P/CFTC/24-02-2013

Le 24/02/2013

Monsieur le Directeur général
Monsieur le DRH

Monsieur,

Nous vous demandons de prendre en compte, notre cahier revendicatif, lors des futures négociations Salariales.

- 1 % Au premier janvier 2013, valeur du point 9,1419 €.
- Porté à 2% au premier Mai 2013, valeur du point 9,2324 €.
- Avec clause de rattrapage à niveau au premier novembre 2013 en cas de dérapage de l'inflation.
- Prime vacances portée au coefficient 230
- Doublement des primes dimanche et jours fériés
- Doublement de la prime Samedi Création CFTC en 2003.
- Doublement de la participation mutuelle pour les épouses (12€) et par enfant (6 €).
- Augmentation du ticket restaurant, qui permettra au personnel d'avoir des repas de meilleure qualité, à la cantine, avec prise en charge 60% par la Direction.

Hors NAO :

- Création d'une prime d'indices et de transfert de temps des TM semaine vers les samedis et dimanches.
- Application de la loi « A travail égal, salaire égal » pour tous les reclassés qui n'ont pas encore un nouveau métier, ils doivent avoir le même DRC que les agents titulaires du même poste.
- Revoir tous les DRC + 10 points avec resserrement des passages au coefficient supérieur.

Veillez agréer, l'expression de nos respectueuses salutations.

M PIZZINATO Jacques BSS CFTC-TISSÉO

SYNDICAT CFTC
TRANSPORTS
49, rue de Gironis
31081 TOULOUSE
Tél. 05 62 11 29 87